



Accueil de loisirs maternel



Vacances d'hiver 2012

Affaire suivie par :

M. BOSSON Sébastien

☎ 01 41 54 80 11

☎ 01 41 54 80 19

✉ sebastien.bosson@mairiensm.com

Neuilly-sur-Marne, le 20 décembre 2011

Objet : Inscriptions à l'accueil de loisirs maternel pour les vacances d'hiver 2012.

Madame, Monsieur,

Afin de nous permettre d'organiser les accueils de loisirs maternels pour **les vacances d'hiver 2011**, nous aurions besoin de connaître **le nombre exact** de journées fréquentées par votre enfant.

Je vous rappelle qu'un tarif forfaitaire s'applique en fonction de votre quotient familial.

Le forfait A correspond à une fréquentation de 2 à 5 jours, le forfait B de 6 jours et plus (voir tableau ci-dessous). Ce tarif forfaitaire est indivisible et calculé uniquement pour la période de vacances donnée (voir bulletin d'inscription).

Si votre enfant a fréquenté le centre une seule journée pendant la période de vacances, c'est le tarif forfaitaire de 11.66€ qui est appliqué.

Forfait vacances d'hiver 2012

Quotient Familial	Forfait A (2 et 5 jours)	Forfait B (6 jours et plus)
jusqu'à 380,99	23.33€	44.33 €
de 381 à 545,99	29.55 €	56.16 €
de 546 à 710,99	34.34 €	65.24 €
de 711 à 875,99	38.06 €	72.31 €
de 876 à 1040,99	46.24 €	87.87 €
de 1041 à 1205,99	54.75 €	104.03 €
de 1206 à 1370	57.79 €	110.32 €
de 1370,01	58.31 €	110.80 €

A cet effet, je vous remercie de bien vouloir remettre à la Directrice du centre le bulletin d'inscription (ci-joint) avant le mercredi 25 janvier 2012.

Au-delà de cette date, aucune inscription ne sera prise en compte. Sans inscription votre enfant ne pourra pas être accepté pendant les vacances.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le coordinateur des accueils de loisirs maternels

Sébastien BOSSON

Accueil de Loisirs Maternel

Vacances d'hiver 2012

BULLETIN D'INSCRIPTION A REMETTRE A LA DIRECTRICE **AVANT LE MERCREDI 25 JANVIER 2012**

Nom de l'enfant : _____

Prénom de l'enfant : _____

Centre fréquenté: _____

Merci d'indiquer par une croix les jours de présence de votre enfant.
Pour les fréquentations en demi-journée, veuillez préciser s'il s'agit du matin ou de l'après midi.

Lundi 20 février	Mardi 21 février	Mercredi 22 février	Jeudi 23 février	Vendredi 24 février
½ journée Matin <input type="checkbox"/> - Après-midi <input type="checkbox"/>	½ journée Matin <input type="checkbox"/> - Après-midi <input type="checkbox"/>	½ journée Matin <input type="checkbox"/> - Après-midi <input type="checkbox"/>	½ journée Matin <input type="checkbox"/> - Après- midi <input type="checkbox"/>	½ journée Matin <input type="checkbox"/> - Après-midi <input type="checkbox"/>
Journée <input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>

Lundi 27 février	Mardi 28 février	Mercredi 29 février	Jeudi 1 ^{er} mars	Vendredi 2 mars
½ journée Matin <input type="checkbox"/> - Après-midi <input type="checkbox"/>	½ journée Matin <input type="checkbox"/> - Après-midi <input type="checkbox"/>	½ journée Matin <input type="checkbox"/> - Après-midi <input type="checkbox"/>	½ journée Matin <input type="checkbox"/> - Après- midi <input type="checkbox"/>	½ journée Matin <input type="checkbox"/> - Après-midi <input type="checkbox"/>
Journée <input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>

En cas d'annulation exceptionnelle de la présence de votre enfant, vous devez **impérativement prévenir la directrice du centre**. Pour rappel, la radiation d'une inscription pourra être prononcée en cas d'abus d'absences non justifiées par la famille.

Je m'engage à respecter le calendrier ci-dessus.

Fait à Neuilly Sur Marne
Le

Signature des Parents